

## TABLEAU COMPARATIF

— — —

### Texte du projet de loi adopté en première lecture par le Sénat

Projet de loi ratifiant les ordonnances  
n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant  
et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales  
et comptables applicables à la collectivité de Corse,  
n° 2016-1562 du 21 novembre 2016  
portant diverses mesures institutionnelles relatives  
à la collectivité de Corse  
et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant  
diverses mesures électorales applicables en Corse

*Le Sénat n'a pas adopté en première lecture, après  
engagement de la procédure accélérée, le projet de loi*

### Texte de la proposition de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale

Projet de loi ratifiant les ordonnances  
n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant  
et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales  
et comptables applicables à la collectivité de Corse,  
n° 2016-1562 du 21 novembre 2016  
portant diverses mesures institutionnelles relatives  
à la collectivité de Corse  
et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant  
diverses mesures électorales applicables en Corse.

#### Article 1<sup>er</sup>

I. – L'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse est ratifiée.

II (*nouveau*). – Le I de l'article 8 de l'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 précitée est ainsi modifié :

1° Au dernier alinéa du *d* du 1°, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième » ;

2° À la fin du vingt-septième alinéa du 3°, les références : « 19°, 20° et 21° » sont remplacées par les références : « 18° à 20° du présent article ».

#### Article 2

I. – L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse est ratifiée.

II (*nouveau*). – L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée est ainsi modifiée :

1° Au premier alinéa du IV de l'article 12, le mot : « dernier » est remplacé par le mot : « dixième » ;

2° Au vingt-troisième alinéa de l'article 14, la référence : « L. 1424-24-79 » est remplacée par la référence :

**Texte du projet de loi  
adopté en première lecture  
par le Sénat**

---

**Texte de la proposition de loi  
adopté en première lecture  
par l'Assemblée nationale**

---

« L. 1424-79 » ;

3° Au second alinéa de l'article 22, les deux occurrences du mot : « à » sont remplacées par le mot : « de ».

**Article 3**

L'ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse est ratifiée.

**Article 4 (*nouveau*)**

Le dernier alinéa de l'article L. 4425-4 du code général des collectivités territoriales est complété par les mots : « ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne ».